



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



23106352

Déposé au Greffe du
Tribunal de

le 07 AOUT 2023
jour de sa réception.
Le Greffier
Greffe

N° d'entreprise : 0412 917 518

Nom

(en entier) : ENTREPRISES GRANDJEAN

(en abrégé) :

Forme légale : SA

Adresse complète du siège : Rue de la Fagne d'Hi 1 6600 Bastogne

Objet de l'acte : Renouvellement mandat de la SRL REWISE

Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 5 juin 2023, tenue au siège de la société à 14.00 heures.

COMPOSITION DU BUREAU

Madame Monique GRANDJEAN préside la réunion.

Monsieur Fernand SERVATIUS est désigné comme secrétaire de la réunion.

Vu le nombre limité des actionnaires présents, le bureau ne comprend pas d'autres personnes.

COMPOSITION DE LA REUNION

Sont présents, les actionnaires dont l'identité, ainsi que le nombre d'actions et le nombre de voix détenues par chacun d'eux, sont mentionnés dans la liste de présence jointe au présent procès-verbal. La liste de présence est clôturée et signée par les membres du bureau.

La liste de présence est clôturée et signée par le président.

Le président constate que, selon la liste de présence ci-annexée, tous les actionnaires, détenteurs de toutes les actions qui représentent la totalité du capital social, sont présents.

Le président expose que tous les actionnaires et administrateurs ont déclaré renoncer aux délais et formalités de convocation.

Les administrateurs sont présents pour répondre aux questions qui leur seraient éventuellement posées par les actionnaires.

L'assemblée est par conséquent régulièrement composée, et peut valablement délibérer et décider sur tous les points repris dans son ordre du jour, sans qu'aucune justification des formalités de convocation ne soit requise.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour comporte les points suivants :

on omet

☐ Renouvellement mandat de la SRL REWISE

☐ Pouvoirs à l'effet d'exécuter les décisions prises

☐ Décharge.

on omet

DELIBERATIONS ET DECISIONS

L'assemblée constate à l'unanimité des voix qu'elle est valablement composée et ratifie l'exposé du président et la composition du bureau.

on omet

-Il est donné décharge aux administrateurs et au commissaire.

-L'assemblée renouvelle le mandat de la SRL REWISE, représenté par Monsieur Pascal CELEN. on omet et prendra donc fin après l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu en 2026 et qui devra approuver les comptes de l'exercice comptable de 2025.

-Pouvoirs à l'effet d'exécuter les décisions prises

L'assemblée décide à l'unanimité de donner tous pouvoirs à l'organe d'administration et au notaire Roland MOUTON à Bastogne (Sibret), ainsi qu'à tous ses collaborateurs, aux fins d'exécuter les décisions prises et d'effectuer les formalités légales en conséquence, notamment la publication au Moniteur belge.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 16/08/2023 - Annexes du Moniteur belge

FIN DE LA REUNION

La réunion se termine à 17 heures, après lecture et approbation du présent procès-verbal.
Suivi des signatures.

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).